



REGLEMENT

Ludothèque "le Potiron". Espace de prêt de jeux et de jouets

Ouvertures :

Mardi : 17h00 à 19h00
Mercredi : 15h00 à 17h30
Jeudi : 15h30 à 18h00
1^{er} samedi du mois : 09h30 à 11h30

**Fermé pendant les vacances
scolaires**

Inscription :

L'inscription à la ludothèque s'effectue par le paiement annuel de l'abonnement. Celui-ci est fixé à **Fr. 25.-** par famille.

Location de jeux :

Chaque famille reçoit une carte d'abonné. Celle-ci est intransmissible à une autre famille. La carte d'abonné permet d'emprunter pour 3 semaines consécutives au maximum 3 jeux, de catégorie différente, par membre de la famille.

Prix de location de Fr. 1.- à Fr. 8.- suivant la valeur d'achat du jeu.

Une prolongation de maximum 3 semaines peut être demandée contre paiement du prix de location (par e-mail ou téléphone, en indiquant nom, prénom et numéro du jeu).

Retard :

Si les jeux ne sont pas rapportés à temps, une amende de Fr. 1.- par jeu et par semaine de retard sera demandée.

Etat des Jeux lors de la location :

Les jouets sont contrôlés lors de la location.

Attention : les **jeux de société** ne sont pas contrôlés lors de la location. Nous vous prions de nous avertir dans les **3 jours** si vous constatez des pièces manquantes, sans quoi nous considérons les jeux comme complets. Les piles ne sont pas fournies.

Domages aux jeux lors de la restitution :

Les jeux doivent être rendus **propres et en bon état** dans le sac (plastique, filet). Vérifiez bien si tous les éléments s'y trouvent. Signalez toute anomalie à la personne qui vous reçoit. En cas de perte ou de gros dommages, nous nous permettons de demander une participation aux frais de remplacement du jeu endommagé.

Responsabilité :

La ludothèque n'est en aucun cas responsable des dommages et accidents que pourraient occasionner certains jeux de sa collection. La ludothèque n'est pas une garderie, elle décline toute responsabilité en cas d'accidents dans ses locaux. Lors du passage à la ludothèque, les parents sont invités à surveiller leurs enfants.

Tout changement d'adresse doit être signalé.

Une famille qui de façon répétitive ne respecte pas le règlement peut être exclue de la ludothèque.

***Votre sourire, votre patience et votre compréhension
sont le salaire des Ludothécaires bénévoles.***